



Modèle de Statuts pour les Centres Nationaux UNIMA

Statuts de “UNIMA _____”

(Ce modèle a été réalisé afin que les Centres Nationaux l'adoptent. Il s'inspire des Statuts Internationaux de UNIMA. Il a pour but d'aider les pays qui désirent créer un centre national de UNIMA à rédiger des statuts, ainsi que les Centres Nationaux désireux de mettre à jour les leurs. Le centre national peut ajuster ces paragraphes aux lois en vigueur ainsi qu'aux traditions de son pays, pour autant que cela ne soit pas en contradiction avec les Statuts Internationaux de UNIMA. D'autre part le centre National peut appliquer des Règles de Procédures en complément des Statuts. Ces Règles de Procédures décrivent plus en détail le fonctionnement du Centre)

- les textes de **couleur noire** doivent **obligatoirement** faire partie des Statuts de tous les Centres Nationaux d'UNIMA
- Les textes de **couleur verte** sont des suggestions, il **n'est pas obligatoire** de les faire figurer dans les statuts
- Les textes **en bleu** sont des commentaires de la Commission des Statuts.

**Complétez dans vos statuts l'espace vide « _____ » par le nom de votre pays.*

PREAMBULE

1) BUTS ET MOYENS

2) ADHÉSION À L'UNIMA

- a) Droits des membres
- b) Devoirs des membres
- c) Perte de la qualité de membre

3) - REUNIONS

4) INSTANCES DE L'UNIMA

- a) Assemblée Générale
- b) Bureau
- c) Commission de Révision
- d) Conseillers

5) DÉSIGNATION OFFICIELLE, SIÈGE ET REPRÉSENTATION JURIDIQUE

6) LANGUES OFFICIELLES

7) FINANCES

8) DISSOLUTION

PRÉAMBULE

L'UNIMA (Union Internationale de la Marionnette) est une Organisation Internationale Non Gouvernementale réunissant des personnes du monde entier,

lesquelles contribuent au développement de l'art de la marionnette afin de servir par cet art les valeurs humaines, dont la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples, quelles que soient leur race, leurs convictions politiques ou religieuses, la diversité de leurs cultures, en conformité avec le respect des droits fondamentaux de l'être humain, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies du 10 Décembre 1948.

“UNIMA _____” est le centre national de UNIMA dans le pays “_____”.

Chaque pays ne peut avoir qu'un Centre National.

§1 – BUTS ET MOYENS

Le but de l'UNIMA est de promouvoir l'art de la marionnette. Cette tâche peut être réalisée de la manière suivante:

- 1) En provoquant, à travers toutes les formes possibles de communication, des contacts et des échanges entre les marionnettistes de toutes nations et continents;
- 2) En organisant des congrès, des conférences, des festivals, des expositions et des concours ou en donnant son soutien officiel;
- 3) En venant en aide à ses membres pour garantir leurs intérêts démocratiques, syndicaux, financiers et juridiques et l'égalité des genres dans le cadre de leurs activités professionnelles; notamment en faisant des recommandations ou en soumettant des propositions aux instances compétentes;
- 4) En encourageant la formation professionnelle;
- 5) En approfondissant la recherche historique, théorique et scientifique;
- 6) En maintenant vivantes les traditions aussi bien qu'en encourageant le renouveau de l'art de la marionnette;
- 7) En proposant la marionnette comme moyen d'éducation éthique et esthétique;
- 8) En participant aux travaux d'organisations internationales ayant des buts similaires
- 9) En promouvant un art de la marionnette engagé dans le respect de l'environnement et l'utilisation des ressources qui minimise son impact sur le changement climatique.

(L'Assemblée Générale de “UNIMA _____” peut ajouter des buts et moyens à cette liste, tant que cela ne soit pas en contradiction avec les statuts internationaux de UNIMA)

§2 – ADHÉSION À L'UNIMA

2.1) Toute personne s'intéressant à l'art de la marionnette peut être membre de l'UNIMA.

2.2) L'adhésion à l'UNIMA peut être individuelle ou collective. Les membres inscrit.es au sein d'un collectif sont appelé.es membres associé.es.

2.3) Le Centre National “UNIMA _____” reçoit et administre les adhésions en « _____ ». Au moins une fois par an le Bureau de “UNIMA _____” transmet la liste des membres au secrétariat général de l'UNIMA afin de permettre le

calcul des cotisations dues par "UNIMA _____" et pour que les cartes de membres puissent être produites.

2.4) "UNIMA _____" reçoit les adhésions de personnes et de groupes de sa propre nationalité ou de personnes et de groupes qui résident de façon permanente en « _____ ». Si, pour des raisons personnelles, culturelles, politiques ou pour toute autre raison, une personne ou un groupe demande à devenir membre de « UNIMA _____ » sans que cela soit sa nationalité ni sa résidence, elle/il doit soumettre sa demande au Comité Exécutif de UNIMA à son secrétariat Général. Le Comité Exécutif donnera son approbation après consultation du centre "UNIMA _____".

2.5) En cas de non admission par « UNIMA _____ », un.e candidat.e peut faire appel auprès du Comité Exécutif, en accord avec les statuts internationaux.

2.6) Des personnalités ayant acquis des mérites exceptionnels dans l'épanouissement de l'art de la marionnette peuvent être nommées membres d'honneur de "UNIMA _____".

2.a) DROITS DES MEMBRES

Chaque membre de l'UNIMA a le droit:

- 1) De recevoir une carte d'adhérent.e;
- 2) D'être élu.e dans toutes les instances de l'UNIMA, **selon les dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur**, dans la mesure où il/elle est à jour de toutes ses cotisations;
- 3) De profiter de tous les avantages qui résultent de l'appartenance à l'UNIMA (information internationale, participation à des échanges internationaux, assistance professionnelle, bourses, etc.);
- 4) De participer aux Conseils et aux Congrès.

2.b) DEVOIRS DES MEMBRES

2.b.1) Chaque membre de « UNIMA _____ » est tenu.e :

- 1) De s'appliquer à répondre aux objectifs de « UNIMA _____ »
- 2) De respecter les Statuts **et le Règlement d'Ordre Intérieur** de « UNIMA _____ »
- 3) De payer les cotisations fixées par "UNIMA _____" en Assemblée Générale.

2.b.2) Les membres d'honneur ne payent pas de cotisations.

2.c) PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

2.c.1) N'est plus membre de « UNIMA _____ » :

- 1) Qui a été radié.e ou exclu.e parce que son activité ne correspondait plus aux principes fondamentaux de « UNIMA _____ » ou qui a enfreint gravement les Statuts;
- 2) Qui a fait part, par écrit, de sa démission ;
- 3) Qui n'a pas payé sa cotisation pendant plus d'une année.

2.c.2) C'est le bureau de « UNIMA _____ » qui décide de l'exclusion des membres.

- 2.c.3) Lors d'une exclusion par "UNIMA _____", les membres peuvent faire appel auprès du Comité Exécutif. Dans le cas d'exclusion par le Bureau, l'appel peut être fait auprès de l'Assemblée Générale.

§3) - REUNIONS

Les réunions de l'organisation (Assemblées, Bureau, etc.) peuvent se tenir en présentiel ou offrir la possibilité aux membres de participer par un moyen de communication électronique. Ce dispositif permet à tous les membres participant à distance d'entendre et d'interagir avec les autres participants. La participation par voie électronique est facultative, et les membres qui choisissent cette option sont considérés comme présents à la réunion.

§4 – INSTANCES DE L'UNIMA

- 4.1) Les instances de "UNIMA _____" sont : l'Assemblée Générale, la Commission de Révision, le Bureau, les Conseillers.

L'Assemblée Générale également peut créer des commissions ou des centres régionaux pour travailler sur des thèmes précis. Ni les commissions ni les centres régionaux n'ont force de loi pour prendre des décisions à la place « d'UNIMA _____ »

4.a) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4.a.1) L'Assemblée Générale, instance suprême de "UNIMA _____", se compose de tous les membres de "UNIMA _____" qui sont en règle avec leurs cotisations.

4.a.2) L'Assemblée Générale a lieu chaque année. (Nous suggérons d'organiser une Assemblée Générale chaque année. Dans certains pays cela peut être difficile, c'est pourquoi il est aussi possible de choisir une plus longue périodicité, au maximum 4 ans, aussi longtemps que l'Assemblée Générale se réunit régulièrement)

Elle est en mesure de prendre des décisions si elle a été convoquée de manière légale. Elle rend ses décisions à la majorité simple.

4.a.3) Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée lorsqu'au moins deux tiers des membres le demandent.

4.a.4) L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus concernant la gestion de l'Organisation:

- 1) Elle approuve le rapport d'activité du Bureau;
- 2) Elle approuve le rapport de la Commission de Révision;
- 3) Elle décide de l'orientation et du programme d'activités jusqu'à la prochaine Assemblée Générale;

4) Elle approuve les modifications des Statuts **et du Règlement d'Ordre Intérieur**;

L'Assemblée Générale de "UNIMA _____" ne peut pas amender des statuts qui soient contraires aux statuts internationaux de UNIMA. En cas de divergence les statuts internationaux font foi.

- 5) Elle traite les motions et propositions de résolutions qui lui sont présentées;
- 6) Elle prend les décisions sur les cas de plaintes et de pourvois;
- 7) Elle élit les membres du Bureau et de la Commission de Révision;
- 8) Elle forme les Commissions, définit leurs objectifs et élit leurs Président.es;
- 9) Elle fixe les montants des cotisations. La cotisation annuelle fixée par « UNIMA _____ » doit inclure le montant de la cotisation due à UNIMA – voir le point 4.e.5 des Statuts Internationaux.

4.b) BUREAU

4.b.1) Le Bureau se compose de : le.la Président.e, le.la Secrétaire et le.la Trésorier.e.

(Il s'agit d'une proposition minimale. Le nombre de membres du bureau peut être différent dans différents pays. Il est important qu'il y ait assez de membres pour que le travail soit fait, mais pas trop – pour qu'il ne soit pas trop difficile de trouver du temps pour se rencontrer)

4.b.2) Le Bureau dirige l'activité de l'UNIMA en " _____ " entre les Assemblées Générales

4.b.3) Le Bureau est responsable de veiller au respect des Statuts **et du Règlement d'Ordre Intérieur** ;

4.b.4) Le.la Président.e représente "UNIMA _____" dans tous les problèmes juridiques et préside au-dessus du Bureau.

4.b.5) Le.la Secrétaire coordonne les activités de "UNIMA _____", il.elle informe le Comité Exécutif International de ces activités et organise le travail de "UNIMA _____". Chaque fois que « UNIMA _____ » fait un changement dans ses statuts **ou dans ses règles de procédures** et chaque fois que de nouveaux-elles conseiller.es sont élu.es le.la Secrétaire doit informer le Comité Exécutif International. Le.la Secrétaire est responsable, conjointement avec le.la Trésorier.e, des finances de "UNIMA _____". Chaque année, avant le premier avril, le.la Secrétaire paie les cotisations internationales dues à UNIMA et envoie une liste des membres de "UNIMA _____" au secrétariat général international, ainsi qu'une liste des membres du bureau, et des conseiller.es élu.es par « UNIMA _____ »

4.b.6) Le.la Trésorier.e est responsable, conjointement avec le.la Secrétaire, des finances de "UNIMA _____". Il.elle tient les comptes.

4.c) COMMISSION DE RÉVISION

4.c.1) La Commission de Révision contrôle les comptes de "UNIMA _____" gérés par le.la Trésorier.e et le.la Secrétaire et soumet son rapport à l'Assemblée Générale.

4.c.2) Les membres de la Commission de Révision ne peuvent pas être membres du bureau.

4.d) CONSEILLER.ES

Les Conseiller.es internationaux.ales de UNIMA représentent «UNIMA _____» lors des Congrès et des Conseils de UNIMA.

§5 – DÉSIGNATION OFFICIELLE, SIÈGE ET REPRÉSENTATION JURIDIQUE

5 .1) La désignation officielle de l'Organisation est : "UNIMA _____"
(UNIMA et le nom du pays doivent toujours faire partie du nom officiel.
D'autres noms peuvent également être ajoutés pour expliquer dans la langue locale de quelle sorte d'organisation il est question)

5 .2) Les Centres Régionaux sont autorisés à utiliser le nom de UNIMA (+le nom d la région)

5 .3) Le siège de d' « UNIMA _____ » est celui du Secrétariat.

5 .4) Dans les questions de droit, "UNIMA _____" est représentée par son.sa Président.e.

§6 – LANGUES OFFICIELLES D' « UNIMA _____ »

6 .1) La langue adoptée est le « _____ »

**remplacez l'espace vide « _____ » par le nom de la ou des langues que vous allez utiliser.*

Les langues adoptées par l'UNIMA selon les statuts internationaux sont : le Français, l'Anglais, l'Allemand, le Russe et l'Espagnol, ainsi que la langue du pays dans lequel a lieu un Congrès, un Conseil ou une réunion du Comité Exécutif.)

§7 – FINANCES

7 .1) "UNIMA _____" est financé :

- 1) Des cotisations de ses membres;
- 2) Des donations, des legs et des subventions;
- 3) Des revenus divers résultant de son activité.

§8 – DISSOLUTION

8 .1) La décision de dissolution de "UNIMA _____" est prise par l'Assemblée Générale à une majorité des deux tiers.

8 .2) L'Assemblée Générale décide également de la procédure de liquidation.

Date
Lieu

Le Président

Le secrétaire